Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20261105-CM2611_06-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trente octobre, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Cristophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN, M. Florent MASSE.

Excusés : Mme Françoise DIROU (pouvoir à Marie-Noëlle COLLEC), M. Patrick LE MERRER (pouvoir à Sylvain LOISEL)

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27 Quorum : 14

Arlette GEFFROY a été élue secrétaire de séance. **RAPPORTEUR : Alain KIFFER**

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION D'ÉLEVAGE DE PORCS PAR L'EARL DE KERESTAN À COMMANA, CODE CM2611_06

Exposé :

M. le Maire expose que la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a été informée, par arrêté préfectoral du 15 septembre 2026, de l'ouverture d'une consultation du public sur la demande présentée par l'EARL DE KERESTAN en vue de l'extension de son élevage de porcs au lieudit Kerestan en COMMANA.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur du Code de l'Environnement, la Commune limitrophe de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a été saisie par les services préfectoraux afin de formuler son avis sur ce dossier.

L'avis du Conseil municipal n'est pas obligatoire ; il peut émettre un avis favorable, défavorable ou avec réserves, par le biais d'une délibération. A défaut d'avis transmis à la Préfecture dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation du public, l'avis du conseil municipal est réputé favorable.

Pendant la consultation d'une durée de quatre semaines, du 12 octobre 2026 au 9 novembre 2026 inclus, le dossier est déposé à la mairie de COMMANA et consultable en version numérique dans les mairies des communes limitrophes, dont Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. Les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture.

Le dossier complet de consultation a également été mis à la disposition des membres du Conseil Municipal et a été présenté en commission Economie, Tourisme, Agriculture et Urbanisme, qui a donné un avis favorable au projet.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20261105-CM2611_06-DE

M. le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable au projet présenté par l'EARL de KERESTAN.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 22 voix POUR :

- **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles relatifs à la consultation du public ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 15/09/2026 ;
- **Vu** les pièces du dossier de consultation du public ;
- **Considérant** l'avis favorable de la commission Economie, Tourisme, Agriculture et Urbanisme ;
- **Ayant entendu** l'exposé du Maire et après échange entre ses membres,

ÉMET un avis favorable sur le projet d'extension de l'élevage de porcs de l'EARL DE KERESTAN à COMMANA.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Finistère, avant la date limite réglementaire du 24 novembre 2026.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 5 novembre 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Arlette GEFFROY, secrétaire de séance



